

Annexe 2 : projet plurisantié

Procès-verbal de la réunion de la commission de la
formation et de la vie universitaire
du 21 octobre 2013



Dossier de candidature

Parcours Plurisanté | ANGERS



EN PARTENARIAT AVEC :

1 Plurisanté
Présidence de l'Université d'Angers



À titre expérimental, pour une durée de six ans, et par dérogation aux dispositions du I de l'article L. 631-1 du code de l'éducation, des modalités particulières d'admission dans les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de maïeutique peuvent être fixées par décret sous la forme :

1° D'une réorientation des étudiants de la première année commune aux études de santé à l'issue d'épreuves organisées au plus tôt huit semaines après le début de celles-ci, portant sur les enseignements dispensés au cours de cette période. Seuls les étudiants considérés, sur la base de ces épreuves, comme n'étant pas susceptibles d'être classés en rang utile à l'issue de la première année peuvent être réorientés. La réorientation peut être systématique, le nombre de ces réorientations ne pouvant alors excéder un pourcentage du nombre d'inscrits, déterminé par arrêté après consultation des organisations représentatives concernées. Une réorientation facultative peut également être proposée aux étudiants au-delà de ce pourcentage. L'université assure dans tous les cas la réorientation de ces étudiants en leur proposant une inscription dans une formation

qui les accueille dès l'année universitaire en cours ;

2° D'une admission en deuxième ou en troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de maïeutique après une à trois années d'un premier cycle universitaire adapté conduisant à un diplôme national de licence. Le nombre des étudiants admis en deuxième année après la première année commune et le nombre des étudiants admis directement en deuxième ou en troisième année sont fixés, pour chaque université concernée et pour chacune des filières, par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé.

Au cours de la cinquième année de l'expérimentation, les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé présentent conjointement au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche un rapport d'évaluation des expérimentations menées au titre du présent article. Ce rapport, accompagné de l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, est adressé au Parlement.

À titre expérimental, pour une durée de six ans, des modalités particulières d'admission dans des formations paramédicales dont la liste est définie par arrêté conjoint des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur, après consultation des représentants, étudiants et professionnels des spécialités concernées, peuvent être fixées par décret sous la forme d'une première année commune à ces formations. Sont exclues de cette expérimentation les formations préparant au diplôme français d'État d'infirmier ou d'infirmière mentionné à l'article L. 4311-3 du code de la santé publique.

Au cours de la cinquième année de l'expérimentation, les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé présentent conjointement au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche un rapport d'évaluation des expérimentations menées au titre du présent article. Ce rapport, accompagné de l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, est adressé au Parlement.

Dans un délai de six mois suivant la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport formulant des propositions en vue d'améliorer le mode de sélection et de formation des futurs médecins et d'élargir les origines sociales et géographiques des étudiants. Ce rapport analyse la faisabilité de l'organisation d'épreuves classantes interrégionales pour les études de médecine.

Calendrier

Vote de la loi
Groupe de travail ministériel en juillet 2013
Cahier des charges adressé aux présidents d'université
Candidature de l'UA adressée au ministère
Réunions de concertation
RV 22 Octobre
Validation des projets par le CNESER le 16 décembre
Démarrage UA : Septembre 2015
Evaluation à 5 ans

Méthode

- **Séminaires de travail réunissant les enseignants de toutes les composantes, ainsi que les représentants étudiants**
- **Avril, Septembre, Octobre, Novembre et poursuite 1/mois jusqu'en juillet 2014**

Pilotage : Groupes de travail

- WP1 : Contenus Sciences du Vivant
- WP2 : Contenus Maths, Physique, Chimie, Sciences Ing.
- WP3 : Contenus SHS, Droit, Economie-Gestion
- WP4 : Modalités d'accès aux filières santé
- WP5 : Modalités d'accès aux autres filières contingentées
- WP6 : Vie étudiante et tutorat
- WP7 : Innovation pédagogique et nouvelles technologies
- WP8 : Evolution de l'offre de master
- WP9 : Logistique et suivi financier
- WP10 : Projet professionnel et stages - Pilote : SUIO-IP
- WP11 : International
- WP12 : Communication (Liaison lycée université...)

Alessandri	Axel	Febvre	Jérôme	Mercier	Philippe
Allain	Philippe	Ferre	Virginie	Mondy	Alexandra
Amiard	Stéphane	Fleuret	Sébastien	Oger	Jean-Michel
Amouriq	Yves	Gastineau	Julie	Passirani	Catherine
Baglin	Isabelle	Gaumer	Nathalie	Pech	Brigitte
Bastiat	Guillaume	Gaux	Christine	Peltier	Didier
Baupin	Dominique	Gripay	Benjamin	Pierre	Eric
Beaune	Bruno	Guérin	Fabrice	Pihet	Christian
Bedu	Christine	Hamard	Damien	Poiroux	Sylvie
Bioteau	Emmanuel	Haussy	Bernard	Pouliquen	Hervé
Boisson	Didier	Hindré	François	Prugneau	Jérôme
Calenda	Alphonse	Hubert	Fabienne	Prunier-Mirebeau	Delphine
Campion	Claire	Jacquet	Antoine	Puglia	Evelyne
Canevet	David	Jardel	Alain	Racine	Alexis
Carion	Phuong Lien	Jemain	Marie-Catherine	Reixand-Galais	Franck
Cartraud	Pierre	Jolly	Jean-Claude	Reynier	Pascal
Chaton	Gwendal	Jousset	Nathalie	Riccio	Delphine
Chappard	Daniel	Koscielski	Marzenna	Richard	Isabelle
Chas	Corentin	Lacoeuille	Franck	Robledo	Christian
Chiron	Isabelle	Larcher	Gérald	Roger	Emilie
Clere	Nicolas	Lardeux	Frédéric	Rogez	Jean-Michel
Coste	Françoise	Lejacques	Dominique	Rouillard	Cécile
Coutant	Régis	Leriche	Philippe	Saint-André	Jean-Paul
Couturier	Olivier	Le Tollec	Jean	Saulnier	Patrick
Delavie	Sylvie	Levaillant	Mathieu	Schaub	Daniel
Desvaux	Sabine	Libouban	Hélène	Sentilhes	Loic
Ducrot	François	Loiseau	Dominique	Tricaud	Anne
Dumas	Christophe	Luquin	Lionel	Venier	Marie-Claire
Duval	Olivier	Lusson	Nathalie	Vian	Alain
Favreau	Michèle	Madietta	Lou	Webb	John
		Mallet	Sabine		

Contexte, forces et faiblesses de l'existant : la PACES

- Coopération des composantes santé
- Réorientations
- Contenus
- NTIC : Podcasts
- Tutorat
- 400 Redoublements
- + 150 reprises en L1 à l'UA
- Pédagogie
- Absence de compétences transversales
- Standardisation « moule » PACES

Contexte, forces et faiblesses de l'existant : les licences

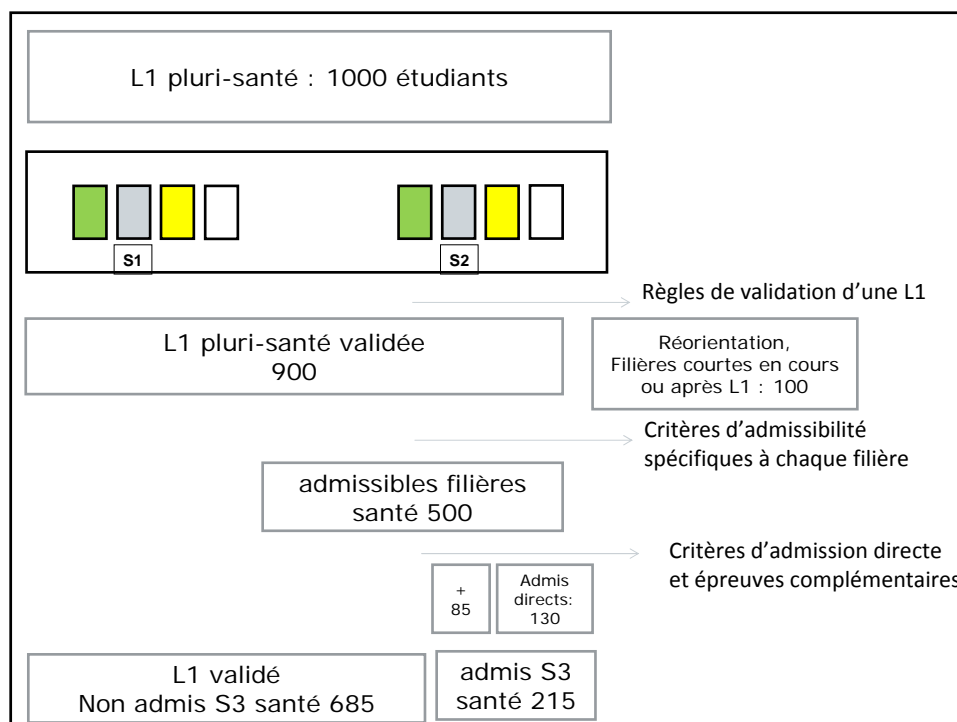
- 60% de réussite : en trois ans
- Information lycées
- Diversité
- Portail sciences
- Projet d'EPU
- Attractivité bac S
- NTIC insuffisantes
- Absence de parcours d'excellence
- Ouverture internationale insuffisante
- Tutorat limité

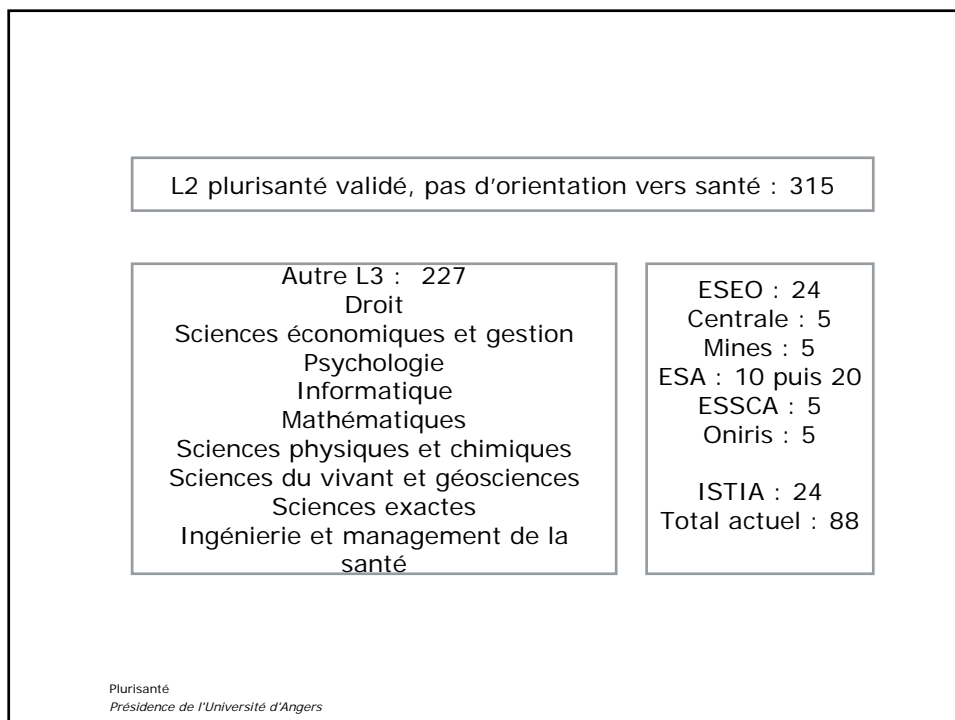
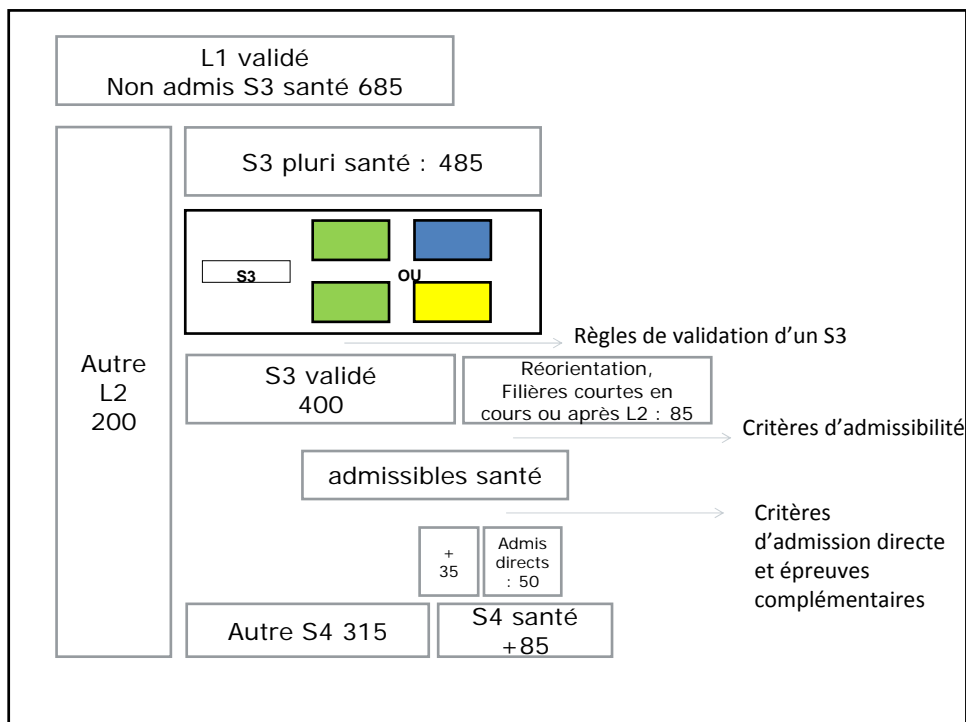
Objectifs

- Orientation des étudiants
- Pluridisciplinarité initiale et spécialisation progressive
- Cursus amenant 80% niveau master
- Recrutement dans les filières santé
 - En valorisant le raisonnement, et permettant le travail en groupe
 - En valorisant des compétences
 - En garantissant deux chances
 - Au plus tard en S4
 - Sans redoublement
- Evolution pédagogique majeure : tournant NTIC
- Ouverture aux étudiants internationaux

Proposition d'expérimentation

- Construire un parcours pluridisciplinaire :
 - Inclus dans les mentions de licences existantes de l'université
 - Pour des étudiants à fort potentiel, capables de travailler à un rythme soutenu
 - Permettant une spécialisation progressive
 - Ouvert aux étudiants internationaux
 - Au cours duquel l'accès aux filières santé, et à d'autres filières contingentées est possible.





1000

215 santé

200 L2

485

Autre :
100

300 santé

427 : L3

Ing: 88

Autre : 185

Une pédagogie renouvelée

- Travail en présence de l'enseignant : cours magistraux, ED ou TP (<30% du temps de travail étudiant)
- Activités définies et encadrées : e-learning, tutorat, travaux de groupes, lectures et exposés, stage, semaine d'orientation (20% du temps de travail étudiant)
- Travail personnel non supervisé (50% du temps de travail): guidance et planification du travail via du matériel d'auto-évaluation - large utilisation du contrôle continu et de l'évaluation des travaux personnels (PPP sur deux métiers...)

Dispositif de sensibilisation aux métiers

- Information
 - Semaine d'orientation
 - Rédaction de fiches métiers
 - PPE
-
- Groupe de travail spécifique en cours (coordination SUIO et référents PPE des UFR impliquées)

Conditions d'accès aux filières santé

- Critères de recrutement des étudiants :
 - aptitudes au raisonnement, travail en groupe, synthèse
 - motivation pour la filière en évitant les choix par défaut
- Garantir aux étudiants et à leurs familles :
 - deux chances de recrutement
 - transparence et équité
- Décourager les stratégies d'allongement des études (redoublement, année préparatoire, inégalité engendrée par le recours à des préparations privées...)

Les modalités

- **Critères d'admissibilité**
 - Notes obtenues au contrôle continu
 - Standardisation des matériels d'évaluation par l'équipe pédagogique
 - Recours à d'autres modalités d'évaluation que les QCMS
 - Jeux de coefficients variables selon les filières
- **Critères d'admission**
 - Admission directe au dessus d'un seuil aux épreuves d'admissibilité
 - En dessous de ce seuil, utilisation de critères traduisant d'autres compétences, et la motivation
 - Notes obtenues à des UE plus spécifiques de la filière
 - Notes obtenues sur d'autres modalités pédagogiques (présentation de projet)
 - Entretien; technique des mini-interview multiples

L'adaptation des filières santé

- **Une attention aux contenus de L1**
- **Des adaptations du L2**
 - Médecine : contient déjà des options
 - Pharmacie : réorganisation des deux semestres
 - Sage-femme : suivi spécifique des admis S4 (expérience des admissions passerelles)
 - Odontologie
- **Maintien des temps de stage existant en 1^{er} cycle**
- **Maintien des objectifs des DFGS Santé**

Avantages/Limites pour les filières santé

- Deux chances sans redoublement
- Tenir compte de la motivation pour les étudiants « limite »
- Plus grande diversité des contenus
- Contenu mieux adapté à la filière pharmacie
- Méthodes pédagogiques différentes, plus grande autonomie pour apprendre
- Contenu moins spécifique des études médicales
- Recrutement en deux temps, adaptations nécessaires de la 2^e année

Moyens

- Diminution des redoublements
Gain d'au moins 300 années/étudiant
- Pas de maintien de la PACES
- Mutualisation enseignements des autres parcours
- Utilisation massive NTIC et tutorat
- Soutien des collectivités
- Priorité de l'établissement